

L'ENSEIGNEMENT EN PROVENCE AVANT LA RÉVOLUTION; ANNALES DU COLLÈGE ROYAL BOURBON D'AIX

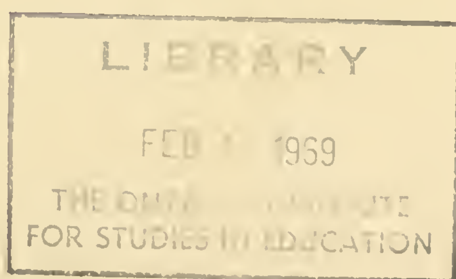


TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

Annales du Collège Royal Bourbon

D'AIX



L'ENSEIGNEMENT EN PROVENCE

AVANT LA RÉVOLUTION

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ANNALES

DU

Collège Royal Bourbon

D'AIX

publiées et annotées par

l'Abbé Edouard Méchin



MARSEILLE

IMPRIMERIE MARSEILLAISE

Rue Sainte, 39

—

1892

Nos lecteurs nous pardonneront de consacrer un fascicule séparé à la Table alphabétique des ANNALES DU COLLÈGE ROYAL BOURBON. Plusieurs raisons nous y ont engagé. D'abord, l'impossibilité d'ajouter cette longue Table au troisième volume déjà considérable ; ensuite, la nécessité de faciliter les recherches dans cet ouvrage. Placée à la fin d'un volume, la Table alphabétique eût été d'un usage incommode, tandis que formant une plaquette à part, elle est d'un usage facile, et les trois volumes sont libres pour les recherches. Il sera toujours loisible à ceux qui le désireront, de faire relier cette Table avec l'un des volumes.

Nous croyons devoir faire précéder la Table alphabétique des Additions et des Corrections que nous avons jugées nécessaires ou qu'on nous a signalées.

Additions et Corrections

TOME I

Page 5, la note 2 est à la place de la note 3 et *vice versa.*

Page 19, note 1, *lisez* D'abord consul, *au lieu de* D'abord conseiller.

Page 48, *lisez* 1628, *au lieu de* 1621, à la date marginale.

Page 53. M. Tamizey de Larroque nous reproche, dans le compte rendu qu'il a fait du 1er volume de cet ouvrage, d'avoir donné le nom de *Raymond* au père de Peiresc, lorsqu'il s'appelait *Reginal* ou Reynaud. C'est d'après Esmivi de Moissac que nous avions donné le nom de Raymond au père de Peiresc, et c'est aussi le même auteur qui mentionne Peiresc comme prieur de Beaugencier.

Page 87, note 3. Le panégyrique sur la prise de Nancy est du P. Jacques Lambert, S. J. Il a été réimprimé dans les *Selectæ Orationes Patrum Soc. Jesu,* Lyon, 1667.

Page 92, ligne 17, *lisez* Ferran, *au lieu de* Ferron.

Page 118, note 2, ligne 1, *lisez* Sevin, *et non* Serin.

Page 129, note 1. C'est par erreur que la note du P. Louis Richeome se trouve à cette page. Le P. Richeome, professeur de logique en 1641, se nommait Antoine et mourut à Lyon en 1675.

Page 167, note 1, dernière ligne, *lisez* 1638, *au lieu de* 1838.

Page 205. La date marginale 1646 doit être remplacée par 1652.

Page 207, note 1, 2e ligne, *lisez* Garron, *au lieu de* Garrone.

Page 216, ligne 5, *lisez* Jacomini, *au lieu de* Jaismini.

Page 261. La tragédie jouée le 12 juillet 1662 n'est pas « Saint-Prompt », mais la suivante : « Procope, martyr, tragédie dédiée a Messieurs les Consuls « de la ville d'Aix et Procureurs du pays ; par les escoliers du Collége royal de « Bourbon de la Compagnie de Jésus. A Aix, chez Charles Nesmoz, à la « place des Prescheurs. MDCLII, 4°, pp. 14. »

Page 265, note 1, ligne 3e, *lisez* Mondespin, *au lieu de* Montespin.

TOME II

Page 24, ligne 5, *lisez* Daubac, *au lieu de* Danbac.

Page 24, 18e ligne, *lisez* Nitar, *au lieu de* Nisard.

Page 35, note 1, ligne 10, *lisez* terre d'Espinouse, *au lieu de* lettre d'Espinouse.

Page 61, ligne 9, *lisez* 1er octobre, *au lieu de* 9 octobre.

Page 72, note 2, voyez l'*Eloge de M. de Boniface, avocat au Parlement de Provence*, par L. de Berluc Perussis (Aix, 1860).

Page 106, note 1. Voyez la thèse pour le doctorat ès lettres de J. Marchand : *Un intendant sous Louis XV, étude sur l'administration de Lebret en Provence* (1687-1704), Paris, 1889.

Page 191, ligne 29, *lisez* Nicolas Treffons, *au lieu de* Nicolas Trettons.

Page 196, ligne 4, *lisez* Harcouet, *au lieu de* Harcourt.

Page 197, ligne 20, *lisez* Harcouet, *au lieu de* Harcourt.

Page 199, ligne 14, *lisez* Reval, *au lieu de* Revel.

Page 211, ligne 13, *lisez* Truphème, *au lieu de* Trophème.

Page 230, ligne 6, *lisez* P. Milley, *au lieu de* P. Solillay.

Page 238, ligne 13, *lisez* Dinaty, *au lieu de* Donati.

Page 246, ligne 2, *lisez* Baillou, *au lieu de* Baillon.

Page 309, avant-dernière ligne, *lisez* Campagne, nom propre.

Page 323, ligne 8, *lisez* Ruffi, *au lieu de* Russi.

Page 327, note, *lisez* Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, *au lieu de* Henri-Ignace. (Jean-Baptiste-Antoine et Henri-Ignace étaient frères et évêques.)

Signalons à la Bibliothèque Méjanes, Recueil 27965 — C. 3293, n° 7 : *Exercitationes litterariæ in æde sacra Collegii Aquensis S. J. die septembris MDCCX, hora 2ª post meridiem.* Aquis Sextiis. Joann. Adibert, 50 pp. in-4°.

Le numéro 6 du même recueil contient une autre pièce dont la première page ainsi que la dernière ont été enlevées. Dans cette pièce il s'agit de la substitution de Polydor, fils de Priam, à Diphile, fils de Polymestor.

N. B. — Il y a dans cette pièce un compliment fait au vice-légat. Dans le premier volume des Annales, page 135, il est question d'un vice-légat sur lequel s'appuie M. du Barroux. Ce détail pourrait, peut-être, aider à déterminer la date de ce document.

TOME III

Page 51, ligne 20, *lisez* Renard, *au lieu de* Renaud.

Page 104, ligne 9, *lisez* Piquet, *au lieu de* Riquet.

Page 197, ligne 8, *lisez* Rovigliasc, *au lieu de* Revigliosc.

Page 469, la note 3 appartient à Ant. Estrivier et non à F.-H. Raibaud.

Nous avions terminé l'impression du troisième volume des *Annales*, quand de nombreuses lettres de M. de Lamoignon et de Pères Jésuites, en particulier du P. Pésenas souvent mentionné dans cet ouvrage, ont été mises entre nos mains. M. de Berluc-Perussis nous ayant aussi communiqué des lettres de M. de Monclar adressées à M. Bausset, principal du Collège Bourbon, nous avons cru devoir faire profiter nos lecteurs de notre bonne fortune. Nous reproduisons quelques-unes de ces lettres dans les Additions et Corrections que nous donnons avant la Table alphabétique des *Annales*.

A M. l'abbé de Montvallon,
Conseiller au Parlement d'Aix.

Monsieur,

J'ay reçu vos deux lettres, auxquelles je fais réponse par la présente. On se plait à faire courir des bruits dans le public qui n'ont aucun fondement. Le Roy n'a nullement déclaré qu'il voulut détruire la Société des Jésuites. On a publié que Sa Majesté m'avoit deffendu de luy parler de ce qui les regarde. Je luy ay rendu compte du bruit qui couroit, par rapport à moy. Elle n'a fait que le mépriser et m'a ordonné de continuer à l'instruire de tout ce qui se passeroit comme j'ay fait jusqu'icy : Sur cela, je luy ay lu en entier la dernière lettre que M. votre Père m'a écrit et la réponse que je luy ay fait. C'est ce que je puis vous dire quant à présent. Je suis

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur,

De Lamoignon.

A Versaille, le 6 may 1762.

(Autographe pour la signature seulement.)

A Monsieur, Monsieur de Montvallon Père,
Conseiller honoraire au Parlement de Provence,
A Aix en Provence.

Monsieur,

Je vous prie de me faire sçavoir si je pourrai jeudi prochain à midi, vous trouver à Aix ou à Montvallon. Le parlement a enfin décidé, après trois mois de mon séjour à Marseille, que le S. de Saint Jaques me rendroit tous mes instruments à l'exception des cinq principaux, tandis que le Ministre lui a ordonné de me rendre tous mes effets à l'exception seulement de trois que j'ai dit apartenir au Roi. Le parlement n'a pas tort, il a suivi les conclusions de M. de Monclar, et celui-ci celles de M. de Saint-Jacques, qui a en quelque façon appelé des ordres du Ministre au parlement de Provence. Je ne puis rester qu'un demi jour à Aix, parceque ma présence est nécessaire à Avignon pour l'impression de mon Traité

complet d'Optique ; mais aussi je ne puis pas me déterminer à partir sans vous dire de vive voix que je suis avec tout le respect et la vénération possibles,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Pésenas, Jés.

Marseille, 16 may 1766.

(Autographe communiqué par M. le Cte de Montvalon.)

A Monsieur de Montvallon Père,
Conseiller honoraire au Parlement de Provence,
à Aix en Provence.

A Marseille, le 22 may 1766.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, du jour de la Pentecôte, jour auquel, selon une lettre de Versailles à M. le Marquis de Pontevez, le Roi a dû faire sa communion. Si la nouvelle est vraie, tout est dit. Les longueurs du palais ne m'ont pas permis de vous tenir parole, je n'ai pas encore reçu l'arrêt. C'est beaucoup si M. Sicard, mon procureur à Aix, me l'envoye demain. Daignez envoyer quelqu'un pour sçavoir s'il m'a envoyé cet arrêt et pour le prier en même temps de m'envoyer tous mes papiers. Je voudrois, avant mon départ, prendre copie pour le ministre. Je sçauroi alors quel sera le jour de mon arrivée à Aix. Je vois aujourd'hui que je ne pourroi guères partir avant lundi prochain. On vient de me dire que M. de Saint-Jaques, dans la crainte d'être renvoyé par le ministre, a pris le parti de renoncer à l'avantage que lui donnait l'arrêt du Parlement. M. de Monclar, son grand protecteur, lui en sçaura très mauvais gré.

Je ne crois pas, Monsieur, que le Roi se borne à la cassassion de tous les arrêts rendus directement contre la disposition de l'édit. Il ne peut pas se dispenser de casser tous ceux qui sont contraires à la religion, surtout s'il a fait ses pâques. Il ne révoquera pas néanmoins son édit, qui n'a aucun mauvais motif. Mais j'espère qu'il nommera une commission qui jugera de nouveau l'institut et la doctrine des Jésuites. L'institut a été déclaré pieux par le Concile de Trente ; mais on peut examiner s'il a quelque chose d'opposé à nos maximes, sans manquer de respect à

l'Eglise. Il faudra dans ce nouveau tribunal, qui sera sans doute mixte, autant de phelgme *(sic)* qu'il y a eu de précipitation dans les arrêts des parlements.

M. le Président d'Aiguille ne vous a pas laissé ignorer la nouvelle du rappel des Jésuites de Portugal. Elle a été confirmée par les dernières lettres de Rome, qui assurent que le roi d'Angleterre, extrêmement sensible au service important que le Pape lui a rendu, en refusant constamment de reconnaître le prince Edouard, s'est offert à être médiateur, conjointement avec le roi de Sardaigne, pour l'accommodement du Pape avec le roi de Portugal. Il a fait consentir le roi de Portugal à rappeler les Jésuites; mais le Général ne veut les laisser partir de Rome qu'après qu'ils auront été pleinement disculpés de toutes les accusations calomnieuses au sujet de l'attentat. Je crois que cette condition embarrassera beaucoup Caravailho et que l'affaire traînera en longueur.

Je tâcherai d'aller à Montvallon voir vos deux fils, et de là, partir pour me rendre à Aix et vous embrasser. Je vous ferai part de toutes les intrigues qui m'ont arrêté ici, depuis le 18 février jusques à présent, et des mesures que j'ai prises pour revenir à l'Observatoire. Je voudrois bien aussi rencontrer à Aix ou à Aiguille le président.

Vous pouvez m'écrire, si vous le jugez à propos, sous le couvert de M. Capus, archivaire, parce qu'il a le port franc et que nous sommes commensaux. Il n'a aucune part à la délibération ridicule de notre Conseil de ville, au sujet du collège de Belzunce. Elle se réduit à ces quatre mots : *Nous ne voulons qu'un seul collège et nous voulons payer pour deux*. Il y a eu, pour cela, deux conseils, de la promotion de M. Monclar et du premier président, qui ont animé nos échevins, après les avoir mis en possession du collège de Belzunce, en indemnité du droit de la ville sur le Champ Major. Dans le premier conseil, on délibéra de transformer le collège des Oratoriens à la maison des Jésuites, en faveur des habitants, c'est-à-dire des Jansénistes; car les catholiques ne sont pas d'humeur d'envoyer leurs enfants à l'Oratoire. Ils ont la ressource des prêtres de la Bourgade, à qui il auroit été à propos de confier le collège de Belzunce. Je puis vous assurer que depuis la dispersion, le collège de l'Oratoire n'a pas acquis un seul pensionnaire et qu'il n'a augmenté que de 4 ou 5 externes.

Pour faciliter à ces R. Pères la descence de leurs Régens à ce nouveau collège, on leur accorde sur les biens et revenus des Jésuites une augmentation de trois mille livres que la Ville leur bonnifie. M. de Monclar vouloit qu'on leur donnat quatre mille livres. Ils en avoient trois mille depuis quelques années. On leur laisse, avec, la jouissance des revenus de l'ancien collège et on leur abandonne la maison des Jésuites et celle des pensionnaires, sans les obliger à en payer les dettes. La Ville s'engage de

plus à réparer le nouveau collège et cette réparation a été estimée vingt-quatre mille livres. M. d'Arcussia forma une opposition à ce projet, au nom de toute la famille de Belzunce, qui doit naturellement hériter des biens de ce collège. Malgré cette opposition le conseil confirma sa première délibération.

Marseille, 23 may 1766.

Je reçus hier l'arrêt du parlement, j'irai ce soir retirer mes effets, je ne puis partir d'ici que mardi matin pour Montvallon, d'où je me rendrai à Aix mercredi matin pour passer quelques jours avec vous. M. le duc de Choiseul avait ordonné au S. de Saint-Jaques de me remettre tous les effets de l'observatoire excepté trois. Interrogé par le parlement, il en a excepté encore cinq à six, *le quart de cercle mural, la machine des hauteurs, celle pour mesurer la pluye* et tout ce qui est scellé dans les murs. Le parlement a décidé conformément à cette réponse. J'attends celle de M. Hursen qui sera fort surpris de cette désobéissance du S. de Saint-Jaques.

Je suis avec bien du respect et de la reconnaissance,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PÉSENAS, Jés.

(Autographe communiqué par M. le Cte de Montvallon.)

A MONSIEUR LE PRINCIPAL DU COLLÈGE DE BOURBON,
à Aix.

Je vous donne avis, Monsieur, que l'abbé Boudet nous manque encore. Je suis d'avis que vous profitiés encore du courrier pour écrire à M. Tartone. En vérité voilà bien des traverses, ne pourrions-nous scavoir où est M. Bourrely ?

Vous connoissez, Monsieur, mon attachement bien sincère avec lequel je serai, toute ma vie, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONCLAR.

Ce 30 septembre (1767 ? 1768 ?).

(Autographe.)

A Monsieur l'abbé Bausset,
Principal au Collége Royal Bourbon,
à Aix-en-Provence.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet des assemblées tenues par l'Université sans appeller la Faculté des Arts, ce qui me paroit véritablement étrange. Je ne me rapelle plus où nous en sommes resté vis à vis de l'Université sur l'exécution des lettres-pattentes et de nos arrêts. Je vous prie de me mettre sur les voyes par un mémoire qui expose ces arrêts, le dernier état, et les raisons dont l'Université s'apuye aujourd'hui si vous pouvés les pénétrer. Vous ferés cependant très bien de parler du tout à M. le président de Régusse et à M. de Castillon, et je vous seray obligé de me faire part de ce qu'ils pensent à ce sujet. Vous connoissez le sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Monclar.

A Paris, ce 8 avril 1769.

Ne craignés pas que je néglige les intérest du Collége et de la Faculté des Arts.

(Autographe pour le post-scriptum seulement, le reste de la main de Mouret.)

(Compiègne.)

A Monsieur Bausset, Principal du Collége de Bourbon,
à Aix.

Il nous seroit difficile, Monsieur, de trouver icy un bon sujet pour les classes d'humanité et de troisième. Ceux qui ne se sont point adressés à vous ont une exclusion formelle. Ceux qui ont négligé dans le courant de l'année de vous mettre à portée de juger de leurs talents ne peuvent pas former des prétentions mieux fondées. L'ex-Oratorien est d'ailleurs nouveau régent, et je me rappelle très bien que sa capacité, surtout pour des hautes classes, n'étoit nullement constatée. M. Esménard étoit plus

ancien régent, mais il s'est donné l'exclusion par ses procédés et par son silence à vostre égard. Nous croyons que vous fairés très bien d'accepter les offres de M. Rousset, régent de Carpentras. En un mot M. de la Tour et moy sommes convaincus que c'est à vous à présenter les sujets. Je crois qu'il conviendra en même temps que vous en préveniés M. de Régusse, car j'imagine qu'il seroit comme impossible de tenir un bureau. Je suis enchanté que M. vostre neveu entre dans la carrière, et que [vous] affectiés M. Peloquin au pensionnat uniquement. Il est indispensable que vous ayiés quelqu'un dans cette partie sur qui vous reposer, et je luy recommande extrêmement la propreté des enfants. Je ne partirai pas sans avoir obtenu la fixation de l'état de nostre Collége. Je suis très impatient de le revoir et de vous renouveller les assurances de l'attachement bien sincère avec lequel je suis, Monsieur, etc.

MONCLAR.

Ce 21 aoust.

(Autographe.)

Apt (Bourgane).

A MONSIEUR LE PRINCIPAL DU COLLÉGE DE BOURBON,
à Aix.

Je vois avec douleur, Monsieur, les dispositions où vous êtes. Je pense sans hésiter que vous ne devés point songer à les effectuer sans que l'Archevêque ait esté pressenti. Je m'en charge, mais donnez-moy un peu de temps, pour agir mieux et avec plus de succès. Je connois toute la délicatesse de votre position ; je la ménagerai, soyés en bien assuré. N'abandonnés point encore le vaisseau. Je me recommande moy même à vos prières, j'en ay besoin, et je vous prie d'estre toujours bien persuadé de l'inviolable attachement avec lequel je serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONCLAR.

Ce 24 mars.

(Autographe, l'adresse de la main de Mouret.)

Cette lettre a été autographiée dans *La Société*, d'Alexis Rousset, Lyon, 1881.

Apt (Bourgane).

Monsieur Bausset, Principal du Collége,
à Aix.

Je suis bien affligé, Monsieur, de la perte cruelle que vous venés de faire, et de tous les embarras de votre douloureuse situation. Soyés bien persuadé, je vous prie, que personne n'y prend part plus sincèrement que moy. Madame de Monclar, qui seroit certainement très sensible aux marques de vostre souvenir, est encore absente ; je suis icy dans la solitude et en véritable hermite. Je scavois la prochaine arrivée de M. l'Archevêque, et comme vous m'aviés donné un mois de délai, et que je n'étois pas encore au terme, j'attendois son arrivée pour luy écrire lorsqu'il seroit sur les lieux. Je crains par vostre lettre que vous ne le préveniés avant que j'aye écrit. Faites-moy la grâce de me répondre sur le champ, pour que je m'arrange en conséquence dans la lettre que je dois luy écrire. Je prendrai des imformations sur le régent de rhétorique d'Apt, je m'en rapporte à votre sagesse pour tout ce que vous trouverés bon de luy écrire. S'il s'adresse à moy, je prendrai des renseignements et luy en demanderai. Recevez, je vous prie, les assurances de l'intérest vif et sincère que je prends à tout ce qui vous regarde et du parfait attachement avec lequel je suis, Monsieur, etc.

Monclar.

Ce 27 (avril 1771 ?).

(Autographe, l'adresse de la main de Mouret.)

Apt (Bourgane).

Monsieur Beausset, Principal du Collége,
à Aix.

Je viens d'écrire, Monsieur, à M. l'Archevêque. Il faut absolument que vous luy demandiés une audience, après laquelle vous prendrés votre dernière résolution. Je l'ai instruit de vos désirs anciens de retraite, suspendus par sa nomination et par l'attente de son arrivée, des nouveaux motifs qui vous sollicitent encore de vous retirer ; que cependant vous n'en avés parlé à personne avant que d'avoir son attache et de luy avoir exposé vostre état ; je lui fais entendre qu'il peut beaucoup influer sur votre détermination, que certainement vous différerés s'il l'exige pour le

salut de cet établissement ; et peut-estre même qu'il pourra vous ébranler tout à fait. Maintenant tout est dit, il faut vous ouvrir à luy, et voir ce qu'il répondra. C'est une manière non équivoque de bien démesler ses dispositions. Il dira peut-estre encore qu'il n'a nulle influence dans l'administration. Mais sa protection, si elle est bien décidée, peut vous estre d'un secours infini. Il est nécessaire qu'il se fasse rendre compte par Mouret de l'état des procédures pour les unions des bénéfices et de ses projets. Dans l'incertitude de toutes choses, je n'ose vous presser, mais je voudrois fort que M. l'Archevêque vous engageâ à ne pas prendre encore de party définitif. J'attends avec impatience le résultat de cette conversation. Je suis avec un attachement bien sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONCLAR.

Ce 4 mai.

(Autographe.)

Apt (Bourgane).

A MONSIEUR BAUSSET, PRINCIPAL DU COLLÉGE DE BOURBON,
à Aix.

Je n'ay point encore, Monsieur, reçu de réponse de M. l'Archevêque. Je ne puis m'empescher de rire de l'espèce de rancune qu'il conserve contre moy au sujet du Collége. Il n'a pu s'empescher de me la témoigner, et j'avois répondu assez fortement pour le guérir. Je m'étonne de voir cette petite injustice, qui est une vraye petitesse dans un prélat qui a autant d'esprit et de mérite, tant il est difficile de se sauver des préjugés de cet état. Toute plaisanterie à part, je suis très fasché qu'il fasse si peu de séjour en Provence, et que vous n'ayés pas eu un éclaircissement plus étendu. Mais rien n'est gâté, puisque vous (ne) pensés point encore à la retraite. C'est tout ce que je désire pour le Collége et pour le bien public. L'archevêque a trop de mérite réel pour ne pas abandonner cette petite humeur de place. Je suis avec un attachement bien sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONCLAR.

Ce 22 mai.

(Autographe.)

Cette lettre a été autographiée dans les *Trouvailles littéraires* d'Alexis Rousset. Lyon, 1880.

Table Alphabétique

Nota. — Nous avons respecté et reproduit les formes diverses données, même fautivement, à chaque nom propre, mais en ayant soin de placer au premier rang celle qui nous a paru la plus correcte. Les autres sont en *italiques*.

F

H

S

U



Terminé, le 16 juillet 1893

FÊTE DE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL

Sauvans (Basses-Alpes)





